

ACTION URGENTE

PUBLIC

Index AI : AMR 51/029/2007 - ÉFAI

16 février 2007

AU 38/07

Peine de mort / Préoccupations d'ordre juridique

ÉTATS-UNIS (Texas)

Donald Anthony Miller (h), Blanc, 44 ans

Donald Miller doit être exécuté dans l'État du Texas le 27 février 2007. Il a été condamné à la peine capitale en 1982 pour le meurtre de Michael Mazingo, commis la même année. Donald Miller avait dix-neuf ans au moment des faits qui lui sont reprochés. Il est dans le couloir de la mort depuis près de vingt-cinq ans.

Michael Mazingo et Kenneth Whitt ont été abattus le 2 février 1982 au cours d'un vol à main armée. Trois hommes – Eddie Segura, Danny Woods et Donald Miller – ont été accusés du crime. Eddie Segura, qui avait plaidé coupable de vol aggravé avant le procès de Donald Miller, a été un témoin à charge essentiel dans ce procès. Il a été condamné à vingt-cinq ans d'emprisonnement après le procès de Miller. Danny Woods, qui reconnaissait avoir abattu Kenneth Whitt et a plaidé coupable de meurtre, a été condamné à la réclusion à perpétuité avant le procès de Donald Miller. Il n'a pas été entendu comme témoin lors du procès de Miller. Selon son avocat, décédé depuis, Donald Miller a été jugé pour un crime passible de la peine de mort après avoir refusé une transaction de réduction de peine qui aurait entraîné sa condamnation à l'emprisonnement à perpétuité en échange d'une reconnaissance de culpabilité.

À la suite d'une audience consacrée à l'examen des preuves, en 2002, un juge d'un tribunal fédéral de district a conclu, en 2004, que l'accusation n'avait pas produit lors du procès de Donald Miller certains éléments qui le disculpaient, en violation de l'arrêt *Brady c. Maryland* rendu en 1963 par la Cour suprême. Le juge fédéral a considéré que les éléments dissimulés étaient déterminants pour la détermination de la peine, c'est-à-dire qu'une peine différente aurait probablement été prononcée si ces éléments n'avaient pas été passés sous silence.

Il s'agissait de déclarations faites par des témoins avant le procès. Le juge fédéral a fait observer que les déclarations de Ray McCall, le frère de la petite amie d'Eddie Segura, contredisaient son témoignage à charge lors du procès de Miller et que la défense aurait pu les utiliser pour mettre en cause sa crédibilité. Lors de l'audience de 2002 consacrée à l'examen des preuves, l'avocat de Miller avait qualifié les déclarations de McCall, qui décrivait son client comme un tueur cruel et impassible, de « *témoignage le plus accablant de tout le procès* ». Le juge fédéral avait également relevé des incohérences dans les déclarations du grand-père de Ray McCall, Archie Morris. Ce dernier avait déclaré aux enquêteurs avant le procès qu'il ne détenait qu'une arme de poing de calibre 22 et qu'il ne l'avait pas donnée à Donald Miller. Toutefois, au cours du procès, il a affirmé que Miller lui avait emprunté le jour du crime le pistolet de calibre 38 qui a servi à abattre les victimes.

Qui plus est, l'État avait empêché la divulgation des déclarations sous serment de quatre personnes qui n'ont pas témoigné à l'audience. Robert White, par exemple, avait rapporté dans sa déclaration sous serment certains propos de Danny Woods ; après qu'une des victimes eut été tuée avec un fusil de chasse, « *Danny, ou bien le gars qui l'accompagnait, a sorti de sa botte un pistolet de calibre 38 et a tiré sur l'autre homme quand il s'est mis à courir* », a indiqué White en se référant au récit que lui aurait fait Woods. Les avocats qui assistaient Miller en appel ont souligné que ce témoignage était important, car on avait établi lors du procès de première instance que Miller ne portait pas de bottes au moment des faits. Selon White, de surcroît, Woods avait affirmé le lendemain des meurtres que Miller n'y avait pas participé. Le juge fédéral a conclu qu'il ressortait des déclarations sous serment que Woods pouvait avoir tué les deux victimes et que Segura était armé.

Au cours du procès en appel devant la cour d'appel fédérale du cinquième circuit, l'État a soutenu que la décision du tribunal de district était injustifiée. Les avocats de Miller ont répliqué que les éléments qui n'avaient pas été divulgués ne remettaient pas seulement en cause la peine prononcée mais aussi la culpabilité de Miller. La cour d'appel du cinquième circuit a rejeté les moyens d'appel soulevés par Miller au

sujet de sa culpabilité et a annulé la décision du tribunal de district sur la peine. L'un des trois juges a émis une opinion minoritaire, en faisant valoir que « *les différents éléments de preuve, pris ensemble, auraient pu susciter un doute raisonnable chez un juré* » lors du vote sur la sentence capitale. À propos du témoignage de McCall, le juge minoritaire s'est exprimé en ces termes : certes, sa bonne foi avait, « *de manière générale, été mise en doute lors du contre-interrogatoire, l'homme étant considéré comme un criminel malhonnête qui n'avait pas toujours dit la vérité à la police au cours de l'enquête* », mais « *il y a une différence de taille entre des éléments tendant à prouver qu'un témoin ne se montre généralement pas sincère et des éléments indiquant de façon précise que ce témoin a fait des déclarations contradictoires concernant l'objet de son témoignage décisif [...] La défense n'a pas eu la possibilité de procéder à un contre-interrogatoire de McCall sur ses déclarations [faites avant le procès]...* ». Le juge a ajouté que la déclaration de McCall « *corroborait le récit du crime fait par Segura, qui attribuait à Miller un rôle dirigeant dans ces meurtres ; si son témoignage se révélait contestable, on pouvait considérer comme douteux que Miller ait organisé les meurtres et qu'il ait lui-même tiré* ». Le témoignage d'Archie Morris avait également fourni « *une confirmation d'une importance capitale [...] en liant Miller à l'une des armes utilisées pour commettre les meurtres* ». Pourtant, sa crédibilité n'a pas été mise en cause lors du procès en première instance.

Au Texas, pour qu'un jury prononce une condamnation à mort, il doit estimer à l'unanimité que l'accusé est susceptible de commettre d'autres actes de violence s'il reste en vie, même derrière les barreaux (c'est la notion de « *danger futur pour la société* »). Le juge minoritaire de la cour d'appel du cinquième circuit a indiqué que le jury aurait pu ne pas considérer que Donald Miller constituait un danger pour la société si certains éléments avaient contredit le portrait que le ministère public avait tracé de cet homme, présenté comme un chef de bande et un tueur.

Une étude publiée en 2004 par le Service d'assistance judiciaire du Texas a conclu que les prévisions relatives au « *danger futur pour la société* » dans le système d'application de la peine de mort dans cet État étaient erronées dans la majorité des cas. Elle ajoutait que « *le fait de fonder une condamnation à la peine capitale sur des prévisions relatives au danger futur pour la société était injustifiable, notamment parce qu'un système qui attribue des peines de cette manière punit des accusés pour des infractions qu'ils ne commettront peut-être pas, ce qui viole le principe fondamental selon lequel un accusé est innocent tant que sa culpabilité n'a pas été démontrée* ». Pendant les quelque vingt-cinq années que Donald Miller a passées dans le couloir de la mort, il n'aurait fait l'objet d'aucune sanction pour comportement violent ou agressif, ni envers ses codétenus, ni envers les gardiens, ni envers quiconque. Il aurait été accusé une fois d'avoir agressé un gardien, mais les autorités pénitentiaires l'ont mis hors de cause.

En 1995, un juge de la Cour suprême fédérale a écrit que l'exécution d'un prisonnier détenu depuis dix-sept ans dans le couloir de la mort, soit huit ans de moins que Donald Miller, invalidait d'une certaine façon toute justification de cette peine invoquant son caractère dissuasif ou punitif. En 2002, un autre juge qui s'exprimait à propos du cas d'un homme détenu pendant près de vingt-sept ans dans le couloir de la mort a évoqué un « *maintien en détention extraordinairement long sous le coup d'une sentence capitale, qui s'étend de la fin de la jeunesse à la fin de l'âge mûr* ». Il a affirmé que s'il était exécuté, le prisonnier aurait subi « *à la fois la mort et plus d'une génération passée dans la pénombre du couloir de la mort* ». On peut se demander à juste titre si une telle peine n'est pas cruelle et exceptionnelle, ce qui constitue une violation de la Constitution des États-Unis.

Depuis la reprise des exécutions judiciaires aux États-Unis, en 1977, les autorités ont ôté la vie à 1 062 condamnés, dont 383, soit 36 p. cent, au Texas. Le nombre de condamnés exécutés au Texas est près de quatre fois supérieur à celui relevé en Virginie, le deuxième État pour le nombre d'exécutions. Certains éléments démontrent que l'opinion publique américaine évolue et devient hostile à la peine de mort (voir USA: *The experiment that failed: A reflection on 30 years of judicial killing*, 16 janvier 2007, <http://web.amnesty.org/library/Index/ENGAMR510112007>, non traduit), mais le nombre d'exécutions judiciaires au Texas reste élevé. En 2006, le Texas a procédé à 24 exécutions, soit cinq fois plus que l'État américain le plus proche du Texas dans le classement des États ayant appliqué la peine capitale. Quatre des cinq exécutions recensées aux États-Unis depuis le début de l'année ont eu lieu au Texas. On dénombre 144 exécutions au Texas depuis l'entrée en fonction du gouverneur Perry en 2001. Cent cinquante-deux condamnés avaient été exécutés durant les cinq années du mandat de son prédécesseur, George W. Bush.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- faites part de votre compassion pour la famille et les proches de Michael Mozingo et de Kenneth Whitt, et expliquez que vous ne cherchez aucunement à excuser le crime qui leur a coûté la vie en 1982 ni à minimiser les souffrances qu'il a causées ;
- dites-vous toutefois opposé à l'exécution de Donald Miller pour le meurtre de Michael Mozingo ;
- dites-vous préoccupé par le fait que l'État a empêché la divulgation de certains éléments de preuve lors du procès en première instance et soulignez que deux juges fédéraux ont conclu que la prise en compte de ces éléments aurait pu modifier la décision sur le prononcé de la peine ;
- faites observer que, malgré les doutes sur le rôle de meneur attribué à Donald Miller par le ministère public, il serait dans cette affaire le seul accusé exécuté, ce qui pose la question du caractère arbitraire de la sentence ;
- faites valoir que la décision du jury selon laquelle Donald Miller représente un danger futur pour la société, même en prison, n'est pas confirmée par son comportement durant les vingt-cinq années qu'il a passées dans le couloir de la mort ;
- exhortez le gouverneur à empêcher cette exécution et à faire tout son possible pour que Donald Miller soit gracié.

APPELS À :

Gouverneur du Texas

Governor Rick Perry

Office of the Governor

P. O. Box 12428, Austin, Texas 78711-2428, États-Unis

Fax : + 1 512 463 1849

Formule d'appel : Dear Governor, / Monsieur le Gouverneur,

COPIES : aux représentants diplomatiques des États-Unis dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*